

Acte de renouvellement de concession

Concession n° 2/23/139

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par Mme ORDRONNEAU Marguerite domiciliée, à ORDONNAC (Gironde), 2 Route d'Ordonnac et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°2/23/139.

Il est accordé une concession trentenaire au nom de M. BOURTOT Bernard à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de trente ans prenant effet le 10 décembre 2023 et expirant le 10 décembre 2053.

La concession est accordée moyennant la somme de quatre cents Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 22 avril 2024

